

Nous vous proposons
une prise en charge
intensive de 7 semaines
pour vous aider à
retrouver de l'autonomie
dans vos mouvements et
du confort de vie au
quotidien.

Contactez-nous

Médecin référent du protocole :

Dr Lila OUKBIR

Demande d'admission :

Fondation Mallet
Infirmierie Hôpital de Jour (HDJ)
Pôle de médecin physique et de
réadaptation (PMPR)

22 route de Gressey - 78550 Richebourg
N° FINESS 780 825 816



Secrétariat

pmprsecretariathdj@fondationmallet.fr

Infirmierie

pmprinfirmieriehjdj@fondationmallet.fr

Admission

karine.barraud@fondationmallet.fr



Tél. 01 34 85 36 00

Fax. 01 34 85 36 85

Programme ACTIV'PARK

Prise en charge spécifique des patients
atteints de la maladie de Parkinson
idiopathique.



FONDATION
mallet
moteur d'espoir pour le handicap

Pôle de médecine
physique et de
réadaptation

Comment ça marche ?

Le programme ACTIV'PARK est une prise en charge rééducative de 7 semaines consécutives en groupe de 3 à 4 personnes.

Une grande assiduité est demandée au patient dans le suivi du protocole.

Pendant 7 semaines, 2 matins par semaine, le patient vient dans notre établissement pour suivre un programme de rééducation qui vise plusieurs objectifs :

- Renforcement moteur,
- Stimulation de l'autonomie,
- Rééducation à la marche.

L'activité physique intense pendant toute la durée du programme, permet l'amélioration de l'équilibre et de la marche afin de lutter contre l'aggravation des manifestations cliniques.

Par son effet neuroprotecteur, l'activité physique intense favorise l'autonomisation du patient par l'apprentissage de stratégies de rééducation actuelle. Le but est d'améliorer les actes de la vie quotidienne en limitant la réduction d'activité engendrée par la maladie.



Comment en bénéficier ?

DEMANDE D'ADMISSION

Elle doit être adressée au secrétariat HDJ du PMPR (coordonnées au dos) par un courrier du **médecin traitant**, via trajectoire par les autres médecins spécialistes ou par candidature spontanée du patient.

CONSULTATION DE PRÉADMISSION

Le médecin référent du protocole reçoit le patient pour vérifier son éligibilité au programme. À cette occasion, il lui explique en détail le planning dont il bénéficiera sur 7 semaines.

Ce temps d'échange sera également l'occasion de transmettre au patient tous les renseignements préalables à l'admission, notamment l'ordonnance pour effectuer un test d'effort (à réaliser en externe).

ÉPREUVE D'EFFORT

Elle doit être réalisée, en externe, préalablement au début du protocole. Cet examen est essentiel car il définit la faisabilité de la prise en charge.